

Femme enceinte, entourage et vape

La vape, c'est beaucoup moins de substances chimiques que le tabac mais...
les recherches sont toujours en cours pour les risques encourus.

L'"innocuité" de la vapeur pour le fœtus exposé in utero, et la femme enceinte n'est **pas encore démontrée**.
Les **effets** à court, moyen et long terme sur la santé sont **insuffisamment connus**.
Les **répercussions** sur la grossesse, lorsqu'une femme enceinte utilise la vape, n'ont **pas été évaluées**.



La vape ne libère **pas de goudrons, ni de monoxyde de carbone** (contrairement au tabac), ce monoxyde de carbone est particulièrement nocif au bon développement du bébé. **Mais...**

- La vapeur produite par le vapotage contient des **substances toxiques**.
- Ces substances sont à des **niveaux plus faibles que dans la fumée de tabac**.
- Les **produits utilisés dans la vape** sont en général :
 - **la nicotine**
 - **le propylène glycol,**
 - **la glycérine végétale**
 - **des arômes**

Ce sont des **substances chimiques** qui peuvent agir, entre autre **comme perturbateur endocrinien** pour le fœtus et la femme enceinte.

La cigarette électronique :

- permet la **réduction des risques**
- reste une aide au sevrage tabagique mais **les substituts nicotiques sont à privilégier chez la femme enceinte**.

- **La vape ne reste qu'une étape à l'arrêt du tabac.**
- **Les professionnels sont là pour vous accompagner.**



- Pour plus de sécurité sanitaire et de contrôle, les produits de vapotage doivent être achetés en magasin spécialisé (norme AFNOR) et non sur internet ou chez le buraliste.
- Le dosage de la nicotine doit être adapté afin de limiter l'usage de la vape (et la dépendance gestuelle).
- **La vape, c'est comme le tabac, c'est à l'extérieur.**
- Comme les médicaments, et afin d'éviter tout risque d'empoisonnement pour les enfants, les liquides et cigarettes électroniques doivent être tenus hors de leur portée.